HISTOIRE ADMIRABLE,

Et declin pitoyable aduenu en la personne d'vn fauory de la Cour d'Espagne.



A PARIS,

Chez NICOLAS ROVSSET, rue de la Calandre, au Saumon.

M. DC. XXII.

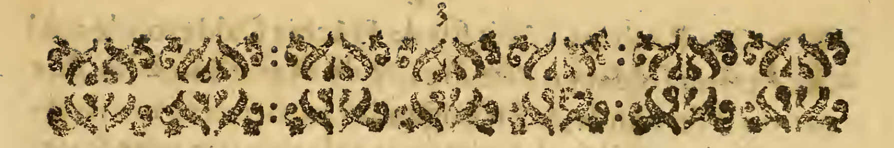
Auec Priuilege du Roy.

EXTRAICT DV PRIVILEGE du Roy.

PAR grace & Priuilege du Roy il est permis à Nicolas Rousset Libraire à Paris, d'imprimer ou faire imprimer, vendre & distribuer vn liuret intitulé, *Histoire admirable, en laquelle on voit les principes, abiects, progrez magnifiques, & declin pitoyable d'vne grande fortune en la personne d'vn fauory de la Cour d'Espagne.* Et deffenses à tous autres, de quelque qualité & condition qu'ils soient, d'imprimer ny faire imprimer ledit liuret pendant le temps porté és lettres dudit Priuilege, à peine de deux cens liures d'amende, de confiscation des exemplaires, & de tous ses despens dommages & interests, ainsi que plus amplemét est porté esdites lettres. Donné à Paris le 23. Feurier, 1622

Signé, Par le Conseil,

LE TENNEVR.



HISTOIRE ADMIRABLE EN laquelle on voit les principes, abiects, progrez magnifiques, & declin pitoyable d'vne grande fortune en la personne d'vn fauory de la Cour d'Espagne.

67

RIen de plus superbe, rien de plus indomptable, qu'vn homme esleué de la poussiere, au sommet de quelque haute fortune. Ce Thraso, ce brauache, gourmande les destins, bat la terre d'vn pied glorieux, & croit que le Ciel luy est obligé de ses influences: Iupin a perdu ses foudres, la mer ses tépestes, & tous les tremble-terres du monde ne luy feroiét pas (ce luy semble) chäger ses orgueilleuses desmarches: Ce fut ceste cösideration qui fit refuser à Platon, de prescrire les loix aux Atheniens: La prosperité, disoit ce grãd Philosophe, est vn rapide torrent qui entraisne & bouleuerse les esprits qui n'ont ietté des profondes racines au chãp de la vertu, & qui d'vn sang noble & genereux n'öt esmané leur origine, mais sur tous ceux-là sont indignes de grandes fortunes & d'estre employez aux affaires publiques, qui ont pris leur estre d'vn sordide concubinage, ces aiglons adulterins n'osent regarder le Soleil, & leurs foibles cerueaux se lassent au premier essor: En fin il faut conter entre les miracles naturels, lors qu'vn infame bastard essaye d'amëder par ses louables actiös les deffauts de son extraction: l'histoire suiuante mettra le doigt du Lecteur sur ces veritables propositions, & realisera ses maximes.

DOm Rodrigo estoit fils de Fráçois Calderon, lequel estoit soldat en Flandres, & de Marie Sandelin, de nation Allemande, & fut engendré auparauant le mariage, mais depuis il fut legitimé par celuy de son pere & mere: Il nasquist en Enuers, entre le peu de Richesses, & l'infortune de la guerre, & ne se pouuoit douter de la siéne, puis qu'estant nouueau né, il fut enleué par dessus les murailles de la ville, pour ne scandaliser la reputation de sa mere, & fut dóné en nourrice hors la ville: sa mere deceda peu de temps apres, & son pere estant vefuier, quittant Enuers s'en alla à Valdoric d'où il estoit natif, issu d'honnestes parens, dont il en herita de quelques cómoditez: Peu de temps apres il se remarie, voyant son ieune enfant desia grandelet, & mal aymé de sa belle mere, il essaye de trouuer moyen de le placer pour passer sa vie. Il fit donc tant, que par la faueur de ses intimes amis, qu'il fut le premier page du Vice-Chancelier d'Arragon, & en apres à cause de sa beauté & gentillesse d'esprit il fut mis au seruice du Marquis de Denia, Dom François Gormez de Sandaual & Rosas, qui alors estoit Duc de Lerme, & reueré comme Viceroy de toute l'Espagne, & Seigneur de la plus grande priuance du Roy Dom Philippe troisiesme, lequel est en gloire: mais pour la mesme cause de Dom Rodrigo, il est demis de toutes ses charges, & l'on pourchasse à present pour les faire mourir.

Dom Rodrigo deuint si grand à l'óbre de la puissance de son Maistre, gaignant les bonnes graces des Princes & Seigneurs d'Espagne, qu'il fut soustenu de deux fortunes & fit tant par ses prieres, reuerences & supplicatiós, qu'il paruint à estre ayde de la garde-robbe royalle: Il succeda à l'Estat de Dom Pedro de Franqueya, Cóte de Villalóga, Secretaire d'Estat, ayant en son seul maniemét plusieurs papiers & escritures, lesquelles estoient du precedét entre les mains de diuerses personnes, ayant pour son compte,

l'expedition des plus grandes affaires de ce Royaume: Il estoit doüé d'vn esprit fort prompt, bien entẽdu aux choses qui dependoient de la Republique: Il estoit d'vne aggreable taille, mais aussi fort presomptueux enuers ceux qui estoient en sa domination (qui estoient pour lors en grãd nombre) Il se maria auec la Comtesse d'Oliua: Il fut fait Cheualier de l'ordre de S. Iacques, & quelque peu de temps apres, Commandeur de Ocanna, puis Comte d'Oliua, tiltre lequel il passa en apres à son fils Dom Frãçois Calderon, premier nay de sa maison: Marquis de sept Eglises, & sa derniere qualité estoit d'estre Capitaine de la garde Allemande.

Son pere estant homme fort vertueux, biẽ qu'il deuint plus riche, ne meit iamais en oubly son origine, ains sans aucun desir d'attendre au sommet des honneurs mondains, remonstroit souuent à Dom Rodrigue en quel peril se iettoit celuy qui s'asseuroit sur le glissant paué des hautesses mondaines, mais d'autant plus il luy remonstroit, d'autant plus il deuint ambitieux & remply d'orgueil, iusques à prendre à deuil lesdites remonstrances, & l'en auoir en haine.

Neantmoins voyant son pere vefuier pour la seconde fois, il tascha de le gorger du mesme suc de ses grãdeurs, car comme aimé & fauory du Roy il luy fit obtenir l'ordre de Cheualier de S. Iean, qui sont comme les Cheualiers de Malte en France: en apres Cheualier de S. Iacques: Vicomte de Suegro, Estat qui ne se donne qu'à celuy en qui sa Maiesté se fie le plus, & plus priué de sa personne: Il fut Lieutenant de la garde Allemande: & l'ordre de Mayeur d'Arragon: en quoy il voulut limiter sa fortuue, ainsi qu'omme bien aduisé.

La renommee de Rodrigue volloit par tout le pays, la familiarité qu'il auoit auec ledit Duc, & l'authorité & puissance qu'il auoit au gouuernement le rendit si or-

gueilleux, qu'il franchit toutes les limites d'humilité, & estimoit à peu les Nobles du pays, & traictoit fort mal ceux qui estoient sous sa nomination: Ses richesses & delicts marchoient d'vn mesme: Il se faisoit porter vn grãdissime respect, & bien souuét ceux qui tenoient le frein de la Iustice se tenoient tres-heureux d'estre à ses bõnes graces, & luy deferoient ce qui estoit de leur deuoir pour tousiours s'entretenir en icelles, & en ceste maniere de viure il commença à se faire hayr de plusieurs, & se mettre en mauuaise odeur du commun peuple, qui fit tãt que son auarice fut portee iusques aux oreilles du Roy, qui l'ayant fait venir deuant luy, sceut si bien pallier son mal à force de blandices & belles parolles, qu'il obtint son pardon, luy disant qu'il ne croyoit riẽ de ce qui luy auoit esté rapporté.

Le restablissement dudit Duc en sa maison, seruist de rechef de butte aux calomnies du peuple, qui à haute voix l'accusoient de grands delicts, meurtres, faussetez & sorcelleries, & dessus tout d'auoir leué de grandes daces sur eux: ce qui luy occasionna de se retirer de la Cour, & s'en alla à Valdoric auec vne frayeur de sa disgrace: A cause qu'entre plusieurs informations qu'on faisoit pour lors de quelques Ministres d'Estat, la sienne se trouua tres-meschante & digne de mort. Il fut quelque tẽps à Valdoric pour determiner ce qu'il deuoit faire a son infortune, & en confera à vne Religieuse qui estoit en son Monastere le Porta Cely, & luy disoit qu'il vouloit euiter la furie d'vn Roy offencé & courroucé: La saincte Religieuse luy dit que s'il se vouloit sauuer qu'il attendit le succés de ses affaires, il l'entendoit du corps, elle entendoit de l'ame: Pendant ce temps il cacha chez ses amis, plusieurs papiers d'importance, ensemble or, argent & autres richesses, pensant que la rumeur du peuple se passeroit: mais il succeda vn effect tout contraire à son

intention, d'autant qu'en vne nuict Dom Fernando Ramirez Farinas, Conseiller au Royal conseil, assisté d'hommes en armes, le vint prendre, & le bailla en seure garde à Dom Francisco de Itazabal, Cheualier de l'ordre de S. Iacques, & le menerent au Chasteau de Montaches, & alors fut esleu pour ses Iuges Dom Francisco de Contreres, à present President de Castille, & Louys de Salcedo, & Dom Petro del Corral, Conseillers du supreme Conseil: Pendant lequel temps on descouurit plusieurs choses en diuers lieux, à force mandemens & censures.

Il fut fait inuentaire des biens meubles qu'il auoit audit Valladolid, ou il se trouua vne richesse inestimable, outre plusieurs Registres & papiers qui donnoient tesmoignage de plusieurs faussetez en son compte: Quelques iours en apres, il fut changé de prison, & mené à Santercas, auec la mesme garde, & pour sa derniere, il fut amené à son logis, & fut donné en garde és mains de Dom Manuel Francisco de la Hinozosa Cheualier de l'ordre de S. Iacques, lequel l'assista audit logis iusqu'au iour de sa mort: Deux coffres rẽplis d'escritures, qui furent trouuez chez vn sien parent, esclaircirent beaucoup d'affaires procedant aux informations. Il fut mis à la question, où il endura tous les tourmens de la gesne, & la seconde fois il l'eust extraordinairement, laquelle il supportoit auec autant de constance & generosité comme auparauãt: Toutes les ceremonies de Iustice furent obseruees auec tel droict & equité, que luy mesme en loüoit grandement la procedure, & les Iuges en beaucoup d'occasions: Il ne sortoit hors de la chambre, qui estoit celle ou il couchoit du precedent, petite & tres-obscure, c'est pourquoy il y auoit tousiours de la chandelle, & n'entroit en icelle que deux gardes de porte, qui se changeoient à certaines heures, & vn sien seruiteur, auquel n'estoit permis de sortir, qui luy donnoit ce qui luy estoit necessaire: Le reste des

gardes estoient dehors, au nombre de dix huict hommes, sans lesquels iamais ne s'ouuroit la porte, on luy dõnoit à manger tout ce qu'il desiroit, aucune personne de qualité ne parla à luy, iusques à ce que sa sentence fut dõnee, sinon ses Procureurs, Aduocats & son Confesseur, non toutesfois sans la presence de ceux de sa garde. La plus grande partie du temps il estoit au lict, qui fut cause qu'estant assailly d'vne goutte difficilement pouuoit-il marcher sans l'ayde d'vn baston, pour aller à costé d'icelle, on estoit construit vn petit Oratoire fait expres pour luy faire entendre la saincte Messe, assisté tousiours de sa garde: Il y auoit aussi vne autre chambre, où ses Iuges instruisoient son procés, en la grande salle estoit la Marquise sa femme, qui receuoit toutes ses visites.

Le neufiesme de Iuillet, luy fut notifié deux sentences, l'vne pour les fautes qu'il auoit commises contre le Ciuil, & l'autre à cause du crime de leze Maiesté, par icelle liberté luy fust donnee, parce que le Procureur Fiscal qui l'auoit accusé complice de la mort de Dame Marguerite d'Austriche Reyne d'Espagne, ne peut en faire preuue vallable: pour les assassinats de Dom Alphonso de Cauajal, Reuerend pere Christofle Suarez de la Compagnie de Iesus: Pedro Cauallero, & Pedro del Camino: mais pour l'emprisonnemẽt & mort d'Augustin de Auila, viuant Sergent en la Cour, & tout ce qui se passa en sa mort, & mesme pour auoir commis & fait faire l'assassinat contre la personne de Francisco de Xuara, par les mains d'vn Sergent de compagnie nommé Iuan de Gusman, & pour auoir impetré de sa Maiesté (lequel est en gloire) remission de ses delicts par faussetez & mensonges, fut condãné que de la prison où il estoit, il seroit mené sur vne mule sellee & bridee (qui est l'ordre de mener les Criminels de qualité, car les autres on les meine sur des asnes) auec vn Crieur lequel publieroit ses fautes, &

de ceste

de ceste sorte seroit mené par les ruës accoustumees de la ville, & conduit au lieu patibulaire, auquel lieu il seroit pour cet effect dressé vn theatre, & que sur iceluy il seroit dégorgé (qui est la maniere comme sont punis les Criminels de qualité, car on ne decolle par derriere que les traistres.) Et par sa sentence Ciuile, laquelle l'on dit contenir deux cens quarante quatre delicts, a esté condamné à vn milion deux cens cinquante mil ducats, & pour chapitre final ou fut remis beaucoup d'offences touchãt ledit Ciuil a esté condamné à tous & tels Offices, tiltres, dons, & choses qu'il possedoit; & en tout son vaillant sans faire mention de ses enfans qui sont deux masles, & tout cecy il entendit auec vne grãde generosité de cœur, se remettant entre les mains de Dieu. Pour le diffinitif de la sentence, & pour estre bien examinee fut nommé dauantage de Iuges que cy dessus, desquels Dom Rodrigo en recusa quelques vns, & à cause d'icelle recusation en fut nõmé d'autres, il fut declaré ignoble, parquoy il fut condãné à douze mil marauedis, qui est vne amende que doiuẽt les Criminels de qualité. Et pour n'auoir les Iuges aprouué le consentemẽt de la mort de la Reyne, quelques iours apres, ses Aduocats & Procureurs appellerẽt que la sentẽce ne s'executast, parce que la loy du pays ne permet d'executer les sentences criminelles le mesme iour, ains les laissent quelque espace de tẽps pour auoir recognoissance de leurs fautes. Si tost qu'icelle sentence luy fust notifiee, l'on donna permission à tous Religieux de le visiter & le disposer de se resoudre à la mort, ce que voyant s'y resoult, il diminuë donc son manger, ne dort en lict, & se regle du tout à penitẽce & disciplines: Il passoit les iours à plorer ses pechez & offences, & les nuicts à oraison, demandant pardon à Dieu: Sa penitence estoit si grande, que par plusieurs fois Frere Gabriel du sainct Esprit Religieux de l'ordre des Carmes (exemple de toute Reli-

gion(lequel l'assistoit iournellement, le reprint d'vne si grande cruauté qu'il vsoit sur son corps, tant en ieusnes, disciplines, mortificatiõs de chair, comme d'Oraisons & repentance de ses pechez, & outre plus vne grande patience de ses maux lesquels il representoit à Dieu pour la diminution de tous ses pechez : Pendant ce temps il se confessa & communia par plusieurs fois, non iamais sans auoir les yeux baignant en pleurs.

Il luy fust signifié le Mardy au matin dix-neufiesme d'Octobre, qu'il eust à faire testament de deux mille ducats, & qu'il se disposast pour souffrir la mort dans trois iours consecutifs: Il donna mille embrassemens à celuy qui luy apporta ceste nouuelle, le remerciãt du bon heur qu'il luy apportoit, pour sortir si promptement d'vne si miserable vie, & pour voir la fin de ses trauaux: Derechef il impetra tres-affectueusement la misericorde de Dieu, disposa aussi de son ame aux mieux qu'il luy fut possible. s'apprestant comme bon Chrestien à la derniere heure, le iour venu il ne cessa de se discipliner, sans prendre aucune refection, pleurant tousiours ses fautes deuant vn Crucifix, & vne Image de la saincte Mere Therese de Iesus; auquel il auoit vne singuliere deuotion, il pria que l'on luy portast deuant luy iusques à la mort.

Cedit iour il deschargea le Sergẽt Iuã de Gusmã cõdãné auec luy à la mort, pour l'assassinat de Frãcisco de Xuara, & cõfessa que luy seul estoit coupable, d'autãt qu'il luy auoit dõné vne memoire signee de sa Maiesté audit Sergẽt, laquelle estoit fausse, & depuis luy auoit ostee & rompue.

Le Mercredy de releuee par vn decret du Cõseil des Ordres vn Religieux, & vn Cheualier de S. Iacques luy allerẽt arracher l'Ordre dudit S. Iacques, acte lequel il regretta grandemẽt, & neãtmoins le laissa prẽdre auec vne grãde patience, toutesfois il dit qu'il eust bien desiré mourir auec ledit Ordre, & que iamais on ne l'auoit osté à ceux qui auoient commis de pareils crimes.

Il fut publié par la ville & enioint à tous Sergens Royaux, & à tous ceux de la Cour de mõter à cheual & leur trouuer le Ieudy à la place publique: A icelle heure ladite place se trouua vuide de plusieurs estals qui y estoiẽt, à cause qu'en ce lieu on y vend les fruicts, & n'y auoit riẽ qu'vn eschaffaut haut grãd & large & au mileu vne chaise de bois couuerte de noir, qui par apres fut descouuerte, pour éuiter l'esmotion du peuple lequel en murmuroit, & ne vouloient que on luy fist tant d'hõneur. En ladite place & par toutes les ruës ou il deuoit passer il se trouua si grande quantité de peuple, que c'estoit chose impossible de le pouuoir nombrer.

A vnze heures & demie du matin, estoit attendant à la porte du logis de Dom Rodrigo les Croix des deux cõfrairies qui ordinairemẽt accõpagnent toutes personnes que l'õ execute, & plus de soixãte & dix sergés a cheual: Il descẽd donc en bas, accõpagné de quatre Religieux Cordeliers, 4 de la Trinité, 4. Augustins, 4. Carmes, & 4. penitents des Carmes, & auoit vestu vne robe de deuil, & chaperõ en forme de babelou, le tout de baguette auec la face descouuerte laquelle il mõtra assez venerable & de bõne presence, les cheueux iusques sur les espaules d'autãt que (depuis le tẽps qu'il auoit esté prisonnier il ne s'estoit fait couper son poil) & la barbe iusques à l'estomach.

Auant que de mõter sur la mulle laquelle l'attẽdoit caparaçonnée, & couuerte d'vne housse de baguette noire, il fit le signe de la Croix par deux fois & print vn Crucifix en sa main & d'vn grãd courage se mit le chaperon pour n'auoir le visage découuert, & baisoit fort souuẽt le Crucifix, & auparauant que sortir de la maison fit autre signe de la Croix, & sortit de sa porte assisté à ses costez de deux Sergés & deuãt luy marchoiẽt les Croix & Bannieres des deux Cõfrairies, en sortãt à la ruë ietta ses yeux par tout & cõtempla la grãde quãtité de populace qui l'attẽdoit, &

iettãt sa veuë au Ciel, fut de cette sorte l'espace de 2. Credo, & reiettãt ses yeux sur le Crucifix iamais ne les leua iusques à estre arriué à l'eschafaux: son Confesseur luy dõnoit courage & luy respondit: mon Pere allons à la bõne heure, car ie ne mãque de courage à souffrir la mort, d'autãt que mon Sauueur Iesus Christ l'a enduree pour moy plus honteusement: Allons donc au nom de Dieu duis que sa Maiesté le veut, ie vay tres-content accõplir sa volonté, & payer les excez de mes enormes pechez & offences: Puis reiettãt les yeux sur le Crucifix le baisant en cõmemoration de celuy qui nous à rachetez, luy demãda pardõ & misericorde: Il eust tousiours le courage si grãd, que mesmes ceux qui pensoiẽt par quelque pieux discours le cõsoler en ses grandes afflictiõs il les encourageoit & les cõsoloit luy mesmes, desprisant les grãdeurs & vanitez de ce mõde, les figurãt cõme vn ombre ou vne fumee au prix de celles de la beatitude eternelle, tellemẽt qu'il attiroit le peuple à si grãde compassion, qu'ils auoiẽt plus de doleãce de son infortune, qu'il n'auoit luy mesme à la mort que il alloit libremẽt souffrir: aussi ceste generosité que les plus offencez remarquerent en luy seruit d'eau pour esteindre le feu de leur animosité: l'executeur des hautes sentẽces criminelles luy menoit luy mesme sa mule par la bride, estant l'ordre & la coustume dudit païs quãd c'est quelque hõme de qualité qui à acquis quelque supresme degré, ainsi que cestuy-cy auoit, & cõmençant à marcher ce funebre arroy (bien que la multitude du peuple les empeschast assez) le Crieur public à son accoustumee commẽça à s'escrier tout haut, a prononcer sa sentence, auec les crimes qu'il auoit miserablement commis, disant ainsi,

Voicy la iustice que fait faire le Roy nostre sire, à cet hõme, pour en auoir fait massacrer miserablement vn autre, cõmetans delicts

d'assasinat & auoit esté coupable en la mort de plusieurs personnes de remarque, ioint pour en auoir cōmis plusieurs & diuerses offences lesquelles ne doiuent estre declarees & sont reseruees en secret dās le procés, pour lesquelles il est cōdamné a estre degorgé pour son chastiment, afin qu'il puisse seruir d'exemple à ceux qui commetront vn tel excez, qui tel fera ainsi le payera.

Il arriua à l'échaffaut, le Pere maistre Frere Gregoire de Pedrosa de l'ordre de S. Hierosme Predicateur de sa Maiesté & grād amy de Dom Rodrigo, il mōta premieremēt tous les Religieux & luy auec quelques-vns se decouura du chaperō & mōtra son visage encor auec la mesme miserable grauité seigneurialle, il fut quelque tēps à parler audit pere Pedrosa sur les bras de la chaire pendāt que tous les Religieux estoiēt a genoulx, & luy faisoiēt la priere & recōmandation de son ame, il se recōcilia de rechef & auec vn grād courage, print cōgé de tous, & s'est assis dans la chaire dōnāt permissiō a l'executeur afin qu'il luy liast les bras, pieds, & le corps, & luy mesme se denoua les cordōs de sa fraise, ce que apres l'executeur luy osta tout a fait luy demādant pardō. Dō Rodrigo l'ēbrassa & approcha par deux fois sa ioue auprés de la sienne & luy dōna, luy disant qu'il estoit son plus grād amy & se descouurāt fort bien la gorge pour receuoir le coup, de rechef il s'offrit à Dieu, adorāt le Crucifix auec vne douleur amere & repētance de ses pechez, pendant que l'executeur luy accōmoda vn bādeau de taffetas deuant ses yeux, & luy renuersant la teste sur le docier de la chaise luy couppa la gorge, rēdant en vn mesme instant l'ame à son Createur, sans que le corps fit aucun mouuemēt, ce qui encourageoit tous les assistans à faire prieres & oraisons pour luy, ce que firent aussi les Religieux, & ne se peut ennōbrer les cris & les lamentations du peuple, de voir vn si horrible spectacle, considerant les deux extresmes de-

grez ou la fortune l'auoit reduit.

Incótinent apres le corps fut deslié & mis sur vne bayette noire, deux carreaux de dueil estoient sur l'eschaffaux, qui seruirent à cet effet, son visage ne fut couuert, mais tout le reste de son corps le fut de la mesme estoffe qui fut mise dessous luy: vn Crucifix fut mis dessus son estomach, & quatre flambeaux furent mis à ses costez, plusieurs Officiers de la Iustice y faisoiét vne soigneuse garde: & tout incontinent il fut publié à son de trõpe de n'éleuer cedit corps sur peine de la vie, iusques à ce que le sieur President en eust ordonné: Il fust veu & visité de plusieurs personnes pour voir s'il estoit mort entieremét & estoient aupres de luy grande quantité de Prestres & de Religieux, lequel par grande deuotion faisoiét à Dieu prieres & Oraisons pour son ame: Sur le soir il fut donné permissiõ de l'éterrer, ou il s'assembla tres-grãde quãtité de Clergé & Religieux auec des flãbeaux, dont on se sert en ce pays au lieu de torches, & s'apprestoit-on à faire de grãdes solénitez pour l'enterremét d'vn tel personnage, tel qu'il estoit, mais il vint vn cõmandement & deffence que aucun ne l'eut à l'assister audit enterremét, & ne fust permis à aucune personne de le descédre pour l'éseuelir honorablemét, & fut enseuely par les deux femmes qui ordinairemét enseuelissent les criminels: Ses vestemens furét deliurez à l'executeur par les Officiers de la Iustice: Il fut dépouillé deuant tout le peuple, ie ne sçay cœur si dur qui n'en eut eu pitié: Par dessus vne tunique blãche, il luy fut mis la robbe d'vn Cordelier, parce que c'est la coustume du pays, que lors qu'on enseuelist vne personne, s'il a deuotiõ à quelque Religion, on luy met vne robbe desdits Religieux auec luy: Il ne fut mis dãs vn coffre ains dans la mesme biere de sa parroisse, & fut couuert auec la mesme bayette noire, & porté sur les espaules par les six freres d'Anton Martin, qui sont ceux qui portent

les executez: deux Croix des Cõfraires de la paix & de misericorde l'accompagnerẽt, six pauures auec six flambeaux, & quatre Prestres de la parroisse, & le porterent sans qu'on sonnast aucune cloche au Monastere des Carmes penitens, ou il requist estre inhumé au Capitoire: Ces bons peres auoient rendu leur Eglise de noir, & disent pour luy plusieurs Messes & autres prieres. Le desaccoustrant de ses vestemens, il fut trouué vne tres-apre haire: l'acte de la cõtrition (qui est vn Image de nostre Seigneur portant sa Croix) luy fut trouué sur son estomach, vn chapelet de bois en sa pochette, & tout son corps meurtry & deschiré des grandes disciplines qu'il s'estoit dõnees, d'estre à genoux cõtinuellement il en auoit de grandes playes: Dieu permist qu'il fut despouillé en public, afin que sa penitence fust recogneüe & manifestee.

Voicy vn exẽple, ou l'on peut gouster quel est le succez de la felicité humaine, & quel poisõ c'est que les richesses qui s'y peuuẽt posseder, car Dieu dispose de l'aduenir, & rabaisse assez souuent l'orgueil de ceux qui esleuez au sommet de quelque dignité veulent brauer sa diuinité, & mescognoistre la cause dont ils ne sont qu'vn petit effet; Dieu vueille mesurer sa misericorde, à l'aspreté de sa penitence, & luy donner son Paradis.

Mandement & execution fut donné contre Dõ Rodrigo pour deux cens soixante & douze milliõs cent soixãte & deux mil neuf cens soixante & quatre marauedis, qui valent en France 887066. escus, aux cõdamnations pecuniaires, les ioyaux & meubles de la maison appliquez à sa Maiesté, qui ont esté appreciez à cent quatre vingt mil ducats, qui valent 165000. escus.

Il estoit Marquis de sept Eglises, Cõte de la Oliua, Cõmãdeur de Ocãno en l'Ordre de S. Iacques, Capitaine de sa garde Allemande. Concierge de la maison d'Arragõ, Greffier en la Chãcellerie de Valadolid, Tresorier des

ouurages de ladite ville, Grād Preuost, & Sergēt Mayeur Concierge de la prisō Royalle, & auoit deux Regimēts, auec voix & place au Cōseil & en la premiere antiquité: Il estoit grand Courrier de ladite ville, & auoit vn marauedy de chacune Bulle de la croisade, qui s'imprime à Valladolid, qui se mōte a plus de six mil ducats de rente, qui valent monnoye de France 5500. escus, aucune personne ne peut demeurer en Espagne sans auoir la Bulle: Il auoit sa chābre perpetuelle aux Comedies de Valladolid, & vn autre à la Cour de la Orix, il estoit Resīdēt de Soria, qui vaut autāt qu'Escheuin, ayant voix au Conseil & assemblees: Depositaire general de Placēça, & escriuain aux assemblees: Gardien & Patron du Monastere de Portacely en Valladolid: Il auoit aussi deux Regimens en la Cité de Plasencia, Il estoit Gardiē de la Chapelle Royalle du Monastere de la Trinité en Madrid, ses meubles furēt prisez à quatre cens mil ducats, qui valent 366666. escus. Il auoit la moitié du Busio qu'on apporte des Indes : Il auoit le droict du bois de Bresil qui vient à Lisbonne, qui luy valloit 11000. escus de rente, & le Roy luy auoit donné que nul ne pouuoit traicter aux Indes, en meules de moulin & d'esmouleur, que luy, qui luy valloit grand reuenu. Il s'est trouué pour certain que chacun an il entroit en sa maison plus de deux cens mil ducats de rente, qui seroit 183333. escus de rente, sans les particulieres richesses, qu'il est impossible de nombrer.

Son pere & sa femme, auec deux fils & deux filles, s'exēpterent de cette ville deux iours auant son execution, apres auoir fait de grandes diligences pour luy sauuer la vie, & auoir ietté plusieurs larmes; & tient-on qu'ils se sont retirez à Oliua, qui est ce que l'on peut raconter à la verité de ceste presente histoire.

De Madrid le vingt deuxiesme iour d'Octobre, mil six cens vingt vn.

FIN.